

De : Acces Information <[accesinformation@economie.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@economie.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 octobre 2023 15:50



Monsieur,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 septembre 2023 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

*« Tout document ou courriel touchant à des cibles ou tout autre objectif de réduction de GES spécifiquement reliés à l'implantation de la filière des batteries au Québec. »*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ne détient aucun document quant à l'objet de votre requête.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard  
Responsable de l'accès aux documents

---

## Accès Information

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

---

### Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.